

## Protocole additionnel à la Convention de réalisation et de financement du TGV-Est européen

La déclaration d'utilité publique du TGV Est-européen, prononcée par décret du 14 mai 1996, prévoit la réalisation de la gare « Lorraine » sur les communes de Louvigny et de Cheminot, dans le département de la Moselle.

Lors de la réunion du 29 janvier 1999 sur le financement de la première phase du TGV Est-européen, il a été décidé de « réaliser des études complémentaires pour améliorer l'insertion des gares nouvelles dans leur tissu économique, et notamment celle de la gare Lorraine dans le système de transports local ».

Dans ce cadre, une étude a été menée par RFF, en liaison avec la SNCF, pour examiner les possibilités d'implantation d'une gare à Vandières, à l'intersection entre la ligne à grande vitesse et la ligne classique Metz-Nancy.

Cette étude a permis de démontrer la faisabilité technique et en terme d'aménagement du territoire d'une gare à Vandières, permettant d'assurer une correspondance TGV-TER dans de bonnes conditions.

Compte tenu des avantages que présente l'interconnexion TGV-TER pour le développement des transports collectifs en Région Lorraine, la gare d'interconnexion sera réalisée à Vandières.

S'agissant du financement, l'Etat et RFF se sont engagés à apporter 100 MF.

L'ensemble des procédures nécessaires à la poursuite de ces aménagements seront lancées sans délai, notamment en vue d'une enquête publique complémentaire avant l'été 2001.

En tout état de cause, ces procédures seront sans incidence sur le délai de réalisation de la première phase du TGV-Est européen, entre Paris et Baudrecourt, pour laquelle a déjà été engagée la procédure qui doit conduire à une DUP modificative. L'implantation d'une gare à Cheminot n'est pas remise en cause.

Le directeur des transports terrestres est chargé de mettre au point, avec RFF et les collectivités territoriales concernées, les modalités de financement de la gare d'interconnexion et de rechercher la synergie entre les deux gares pour l'ensemble des trafics ferroviaires.

Paris, le 7 Novembre 2000

Le Ministre de  
l'Équipement, des  
Transports et du  
Logement

le Président de  
Réseau Ferré de  
France

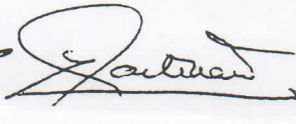
le Président du  
Conseil régional de  
la Lorraine

le Président du  
Conseil général de  
Meurthe-et-Moselle

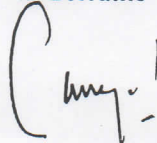
le Président du conseil  
général de la Moselle



Jean-Claude  
GAYSSOT



Claude  
MARTINAND



Gérard  
LONGUET



Michel  
DINET



Philippe  
LEROY